

poids 8 qui peut être approché ou éloigné de l'axe de rotation 3 pour pouvoir régler la tension. Ce poids exerce une traction dans le sens de la flèche du dessin sur le palier du rouleau tendeur 5 de façon à tendre convenablement l'écheveau.

La tension de ce dernier ou le rapprochement des rouleaux 5 et 7 s'effectuent par le soulèvement du levier 1.

Cette dernière opération peut être faite au moyen d'une corde 10 passant sur des poulies de renvoi 9-9, laquelle corde relie ce levier 1 à un double levier 12-13 oscillant autour de l'axe 11 fixé au bâton de la machine. L'extrémité du bras 13 porte un galet 14 qui est disposé en regard d'une came 15 munie sur l'une de ses faces d'une saillie 16. Si ce disque 15 tourne dans le sens de la flèche, la saillie 16 soulève le galet 14 qui glisse sur le côté intérieur de ce dernier. Par cette opération, le bras 12 est abaissé et le bras 1 soulevé de façon à faire mouvoir le bras 2 de gauche à droite pour décharger l'écheveau qui peut être changé contre un nouveau. Lorsque le galet 14 a quitté la saillie 16, le levier 1 retourne dans sa position primitive, par suite de l'action du ressort, la tension du deuxième écheveau s'effectue comme précédemment. On peut employer, au lieu du poids 8, des ressorts à traction ou d'autres dispositifs similaires.

Rame à merceriser avec aspiration à travers le tissu des liquides de mercerisation

[David] (Add. du 8 juin-28 sept. 1900 au B. F. 276526).

1° Les tissus coton, pur ou mélangé de laine ou autre, s'il y a lieu, sont imprégnés de soude caustique après tension, conséquemment mercerisés pendant l'état tendu, sur la rame brevetée, ou sur toute autre rame appropriée.

2° On lave successivement les tissus coton, pur ou mélangé de laine, ou autre textile, au moyen d'eau chaude, puis d'eau froide, ou d'eau froide et d'eau chaude.

JURISPRUDENCE

Lustre sur les tissus textiles. Jugement sur les brevets Schreiner (*Manchester Guardian*). — Dans le courant de janvier dernier, M. Justice Joyce donnait son jugement dans le procès intenté par l'Association des teinturiers de Bradford, propriétaire du brevet Schreiner (E. P. 7637 du 16 avril 1895) pour la production du lustre soyeux sur les tissus de toute sorte, contre MM. I. et L. W. Politt travaillant sous le nom de Isaac Bury à Salford. Les débats avaient duré quelques jours en décembre 1900. Les défendants ont nié la contrefaçon et attaqué la validité du brevet par suite du manque de nouveauté, de description insuffisante, etc.

A côté des contrefaçons, plus de 37 000 000 de mètres de tissus auraient été traités par le procédé breveté depuis quatre ou cinq ans. Nous extrayons ce qui suit des considérations et conclusions de M. Justice Joyce. A l'époque du brevet Schreiner, la méthode pour obtenir un apprêt rappelant la soie en soumettant les tissus de coton sous la pression d'un rouleau gravé de lignes fines et parallèles à l'axe du cylindre était bien connue et employée dans la pratique; les rouleaux présentaient de 80 à 90 lignes par pouce. Les défendants ont employé un rouleau analogue avec 250 lignes au pouce et sont poursuivis de ce fait. La spécification du brevet en question est un document très curieux pour plusieurs raisons. D'abord il semble basé sur une théorie de la nature de la soie en grande partie erronée. Il est aussi en partie obscur, sinon inintelli-

gible. D'après l'invention, on obtiendrait un lustre satiné en augmentant le nombre des lignes gravées de 90 à 150-400 au pouce; tandis qu'entre 90-150 on n'obtiendrait pas cet effet, ce qui d'ailleurs ne semble pas établi. En outre, d'après le juge, le cylindre employé par les défendants ne répond pas à la description du brevet, et par suite les poursuites tombent.

Les objections au brevet n'ont pas été discutées plus avant, mais la validité est devenue très douteuse à la suite des débats.

NÉCROLOGIE

DURAND (Louis) (1837-1901).

Nous apprenons avec un vif regret la mort de M. Louis DURAND-KOECHLIN, de la maison Durand, Huguenin et C^{ie}, à Bâle, et beau-frère du regretté Horace Kœchlin.

Louis Durand fut un des premiers pionniers de l'industrie des matières colorantes. Dès 1838, il préparait la fuschine par l'oxydation de l'aniline avec le nitrate de mercure.

C'est à lui que l'on doit l'introduction de la poudre de zinc, comme réducteur dans les méthodes chimiques. Ce réactif, entre les mains de Grœbe et Liebermann, devait conduire à la synthèse de l'alizarine en 1865.

En 1864 déjà, L. Durand constatait les propriétés éminemment réductrices de la poudre de zinc et s'en servait pour produire des enlevages sur les couleurs d'aniline teintes ou imprimées, la réaction se passait au vaporisage.

L. Durand avait aussi indiqué l'emploi de ce corps pour la réduction de l'indigo et le montage des cuves de teinture. (Brevet du 15 déc. 1864.)

Il a contribué aussi aux progrès de l'industrie des toiles peintes, en favorisant la préparation des couleurs spéciales à cet art dans la maison dont il était un des chefs. D'un abord charmant, L. Durand était doué de toutes les qualités de l'esprit et du cœur. Il ne laisse après lui que des regrets.

* *

Un autre décès à enregistrer est celui de M. Ochs-KOECHLIN, beau-frère du précédent, qui avait occupé diverses situations comme chimiste dans l'industrie des toiles peintes.

* *

Enfin, est aussi décédé à Mulhouse, M. ÉMILE KOECHLIN, coloriste dans la maison Frères Kœchlin de cette ville.

ERRATUM.

Une erreur de mise en page, due à l'imprimeur, a produit une interversion de texte dans le numéro de janvier, page 17, 2^e colonne. Le deuxième alinéa commençant par : *Un autre genre*, jusqu'à l'autre article : *Indigo*, devrait être page 19, 2^e colonne, et terminer l'article *Formaldéhyde*.

NUMÉRO SPÉCIAL

CONSACRÉ A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE 1900

Le tirage de cet important ouvrage se termine actuellement. Il sera incessamment expédié à nos abonnés *sous pli recommandé* pour éviter toute perte par la poste.

Le Directeur-Gérant : L. LEFÈVRE.

Imprimé à Corbeil par É. Caërs, sur papier pur alfa fabriqué spécialement pour la *Revue*.